



Bail commerciaux

Par fafa9306

Bonjour,
je suis en train de voir pour louer un local commercial dans un nouveau complexe immobilier et commerciaux,
ont me demande de payer le compteur d'eau 500?, le compteur edf 5600? et la vitrine 14500? il y aurais pas de l'abus
??
en vous remerciant

Par Nihilscio

Bonjour,

Abusif, je ne sais pas, mais c'est bizarre. Il pourrait s'agir du mode de calcul d'un pas de porte, pratique tout à fait légale.
S'il s'agit de vous faire payer la pose des compteurs et de la vitrine, vous pourriez les prendre à votre charge.

Comment est-ce formulé dans le bail ?